

**PROCÈS-VERBAL DE LA 116^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MERCREDI 8 FÉVRIER 2017 À 18 H, AU LOCAL F-240
SITUÉ AU 180, RUE DORVAL, L'ASSOMPTION**

| | | |
|-------------------------------|---|--|
| Présences | : | Adel Omar Dahmane, Mariline V. Dufour, Paul-Antoine Jetté, Geneviève Laporte, Martine Lavallée, Stéphane Mercier et Patricia Rivest |
| Absences confirmées | : | Nicolas Chamberland, Sylvain Goyette, Paul-André Lapointe, Veronique Lefrançois, Clément Limoges et Francine Tellier |
| Invitée | : | Linda Deroy, Gunnar Didié, Esther Fournier, Jean-Philippe Gadbois, Dominique Leblanc, René Parent, Denis Patterson, Valérie Thomas, Dominique Trudel et Jean-Luc Trussart, |
| Présidence d'assemblée | : | Alain Lamarre |
| Secrétaire d'assemblée | : | Chantale Gagné |

116.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h.

En l'absence de la présidente et du vice-président, les membres présents désignent monsieur Alain Lamarre pour agir à titre de président d'assemblée.

CECL170208-01

Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu de nommer monsieur Alain Lamarre comme président d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Lamarre souhaite la bienvenue à madame Patricia Rivest qui remplace monsieur Guy Vandandaigue à titre de membre choisie après consultation des groupes socioéconomiques ainsi qu'à monsieur Stéphane Mercier, représentant les parents.

Il profite de l'occasion pour présenter messieurs Denis Patterson, directeur adjoint au Service des programmes préuniversitaires, de l'organisation et du cheminement scolaires, et Gunnar Didié, directeur adjoint au Service des programmes techniques et du développement pédagogique.

116.2 Adoption de l'ordre du jour

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

CECL170208-02

Sur une proposition de monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par monsieur Adel Omar Dahmane, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 116.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
- 116.2 Adoption de l'ordre du jour
- 116.3 Adoption du procès-verbal de la 115^e assemblée régulière tenue le mercredi 9 novembre 2016
- 116.4 Suite du procès-verbal
- 116.5 Parole à l'assemblée
- 116.6 Agrandissement du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption – État de situation
Invité : René Parent, directeur des grands chantiers, Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information
- 116.7 Présentation du rapport financier annuel 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière
Invitée : Esther Fournier, directrice, Direction des ressources financières et formation continue
- 116.8 Adoption de la grille de l'AEC Supervision en entreprise (RAC)
Invitée : Linda Deroy, coordonnatrice, formation continue
- 116.9 Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption des règlements suivants :
 - 116.9.1 Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants et étudiantes du Cégep régional de Lanaudière
 - 116.9.2 Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants et des étudiantes du Cégep régional de Lanaudière
 - 116.9.3 Règlement no 7 relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière
- 116.10 Budgets 2016-2017 – État de situation
Invité : Jean-Philippe Gadbois, directeur adjoint, Services aux étudiants et à la communauté

- 116.11 Adoption de la grille du profil Monde du programme de Sciences humaines
Invités : Denis Patterson, directeur adjoint, Service des programmes préuniversitaires, du cheminement et de l'organisation scolaires, et Dominic Leblanc
- 116.12 Adoption du projet pilote du Centre d'aide en français écrit Services d'autocorrection et de postcorrection
Invités : Gunnar Didié, directeur adjoint, Service des programmes techniques et du développement pédagogique, Dominique Trudel, conseillère pédagogique, et Valérie Thomas, enseignante en français
- 116.13 Adoption de la grille révisée en Techniques de comptabilité et de gestion
Invités : Gunnar Didié et Jean-Luc Trussart, conseiller pédagogique
- 116.14 Adoption du Devis d'évaluation du programme Techniques d'éducation à l'enfance
Invités : Gunnar Didié et Jean-Luc Trussart
- 116.15 Avis à formuler au conseil d'administration relatif au Plan stratégique 2015-2020 du Cégep régional de Lanaudière
- 116.16 Présentation de l'offre de cours complémentaires et de cours d'éducation physique pour l'année 2017-2018
- 116.17 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 116.18 Rapport de la direction
- 116.19 Autres points
- 116.20 Information
 - 116.20.1 Calendrier scolaire 2017-2018
- 116.21 Dépôt de documents
 - 116.21.1 Dépliant corporatif
- 116.22 Élections à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement
- 116.23 Prochaine assemblée: le mercredi 19 avril 2017
- 116.24 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

116.3 Adoption du procès-verbal de la 115^e assemblée régulière tenue le mercredi 9 novembre 2016

Les membres ont reçu le projet du procès-verbal de la 115^e assemblée régulière du mercredi 9 novembre 2016 avec la convocation. Le nom de monsieur Paul-Antoine Jetté sera retiré des membres présents à cette assemblée.

CECL170208-03

Sur une proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par monsieur Adel Omar Dahmane, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 115^e assemblée régulière tenue le mercredi 9 novembre 2016 tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité.

116.4 Suite du procès-verbal

Madame Esther Fournier dépose un document afin de répondre au questionnement soulevé lors de la présentation du budget 2016-2017 en septembre dernier en lien avec le déficit de 28 000\$ inscrit au budget de la clinique d'orthèses visuelles. Elle apporte les précisions au regard de l'implantation de la clinique et de la période nécessaire pour arriver à l'autofinancement.

116.5 Parole à l'assemblée

Aucune autre personne que les membres du conseil d'établissement n'assiste à la rencontre.

116.6 Agrandissement du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption – État de situation

Invité : René Parent, directeur des grands chantiers, Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information

Monsieur René Parent présente l'état d'avancement des travaux et de la situation budgétaire pour l'agrandissement du Cégep. Il dépose la répartition des budgets pour l'agrandissement et le réaménagement. Il indique qu'aucun dépassement budgétaire n'est anticipé.

116.7 Présentation du rapport financier annuel 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière

Invitée : Esther Fournier, directrice, Direction des ressources financières et formation continue

Madame Esther Fournier présente ce dossier. Elle dépose séance tenante des documents expliquant les résultats et les principaux écarts. Monsieur Paul-Antoine Jetté la remercie pour ces documents et mentionne qu'il serait préférable à l'avenir de les recevoir avant la tenue de la réunion.

Monsieur Jetté se questionne en ce qui a trait à la sur-embauche et souhaite que l'on explique les écarts par collègue. Il apprécierait que ces données soient présentées l'an prochain afin de pouvoir répondre aux interrogations de ses collègues.

Il questionne également les modalités de remboursement de l'avance qui est de l'ordre de 200 000\$ effectuée à la Fondation du Cégep. Monsieur Jean-Philippe Gadbois indique que le remboursement a débuté en avril 2016 et qu'il est réparti sur 84 mois.

116.8 Adoption de la grille de l'AEC Supervision en entreprise (RAC)

Invitée : Linda Deroy, coordonnatrice, formation continue

Madame Linda Deroy indique que le Service de la formation continue est présentement partenaire des Manufacturiers exportateurs du Québec (MEQ) dans un projet établissant des standards de certification pour les employés des entreprises manufacturières pour trois niveaux de postes de supervision :

- chef d'équipe
- superviseur
- gestionnaire des opérations

Pour obtenir la certification, les employés devront démontrer qu'ils atteignent les standards attendus, et, compte tenu de notre expérience en RAC (reconnaissance des acquis et des compétences), cette évaluation sera réalisée en collaboration avec les cégeps. Le Cégep régional de Lanaudière élabore donc les outils ainsi que le processus de certification, mais souhaite également offrir aux employés du secteur manufacturier la possibilité de suivre certains cours menant, en plus, à l'obtention d'une AEC.

Nous avons analysé les standards établis par les Manufacturiers exportateurs du Québec (MEQ) et avons constaté que notre AEC en Coordination en milieu de travail (LCA.DQ), offerte en RAC depuis 2011, correspond en grande partie aux standards associés au poste de chef d'équipe.

Pour leur part, les exigences de la certification reliées au poste de superviseur sont davantage reliées à l'AEC Supervision en entreprise (LCA.8E). Nous souhaitons donc être en mesure d'offrir cette deuxième AEC en RAC et en formation manquante. Une offre de service a été déposée pour les manufacturiers canadiens.

Attendu que le Service de la formation continue envisage d'offrir une AEC de courte durée (675 heures) en Supervision en entreprise (LCA.8E);

Attendu les besoins de reconnaissance et de perfectionnement des travailleurs pour ce domaine dans Lanaudière et l'intérêt de notre partenaire d'affaires ;

Attendu que la méthodologie préconisée est la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), complétée par l'offre de la formation manquante en ligne et en présentiel ;

Attendu que l'AEC Supervision en entreprise a été attribuée au collège constituant de L'Assomption ;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 29 novembre 2016 ;

CECL170208-04

Sur une proposition de monsieur Stéphane Mercier, dûment appuyée par madame Martine Lavallée, il est résolu d'adopter la grille révisée et la liste des compétences visées par le programme AEC-RAC Supervision en entreprise.

Adoptée à l'unanimité.

116.9 Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption des règlements suivants

116.9.1 Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants et étudiantes du Cégep régional de Lanaudière

Monsieur Alain Lamarre présente les modifications apportées auxdits règlements. Il mentionne que des précisions ont été ajoutées afin de tenir compte des étudiants de la formation continue. Il passe en revue les révisions apportées.

Il est suggéré de ne pas insérer les frais à l'intérieur du règlement, mais plutôt de les annexer afin d'éviter de présenter ces règlements chaque année. Cette recommandation sera transmise aux affaires corporatives.

Attendu que les droits d'admission restent les mêmes qu'en 2016-2017;

Attendu que les modifications portent essentiellement sur des frais pour des cours optionnels et des frais administratifs;

Attendu que les modifications visent également certains services offerts par la Formation continue;

Attendu la recommandation du Comité régional de planification et de coordination du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption;

CECL170208-05

Sur proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par monsieur Adel Omar Dahmane, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière pour les modifications proposées au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

116.9.2 Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants et des étudiantes du Cégep régional de Lanaudière

Monsieur Alain Lamarre informe les membres des modifications apportées.

Attendu que les droits de toute nature à l'enseignement régulier visent les revenus en provenance des étudiants servant à financer les activités propres à la vie étudiante;

Attendu que la gestion de la vie étudiante est sous la juridiction des collèges et que ceux-ci déterminent la nature et la prestation des services à rendre;

Attendu qu'au Cégep régional de Lanaudière, la majoration des droits de toute nature est déterminée automatiquement depuis quelques années par la fluctuation de l'indice des prix à la consommation (Indice Québec);

Attendu la volonté des collèges constituants d'offrir des services de qualité aux étudiants selon les besoins évolutifs;

Attendu que les autres modifications portent principalement sur des ajustements de libellés et de dispositions;

Attendu la recommandation du Comité régional de planification et de coordination du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption;

Un questionnement est soulevé à savoir pourquoi le Service d'emploi a été retiré dans ledit règlement étant donné qu'il s'agit d'un service offert au CRLA. Monsieur Lamarre vérifiera auprès des affaires corporatives et effectuera les suites aux membres.

CECL170208-06

Sur proposition de madame Patricia Rivest, dûment appuyée par monsieur Stéphane Mercier, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière pour les modifications proposées au Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

116.9.3 Règlement no 7 relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière

Monsieur Alain Lamarre informe les membres que le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière se devait d'être modifié afin de respecter la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*. Aussi, les directions des collèges constituants avaient exprimé le souhait de baliser l'utilisation des appareils électroniques dans les salles de classe ainsi que l'enregistrement audio/vidéo des prestations de cours des enseignants.

La direction des affaires corporatives a profité de l'occasion pour réviser le règlement dans un souci linguistique et d'harmonisation des énoncés.

De plus, les membres sont informés qu'une modification a été également apportée à l'article 4.5 du Règlement no 7 afin de prévoir un mécanisme pour un étudiant qui se croit victime de harcèlement ou de violence de la part d'un membre du personnel ou d'un autre étudiant.

On se questionne sur le mode de consultation par rapport à cette politique. On souligne que le document n'est pas très précis, que les modifications proposées ne sont pas seulement linguistiques et peuvent changer l'interprétation dans certains cas. Il est également mentionné que plusieurs sujets différents se retrouvent dans la même politique (technologie de l'information, harcèlement, etc.). On demande que ce document fasse partie d'une consultation dans le milieu.

Monsieur Alain Lamarre transmettra ces préoccupations à la direction des affaires corporatives.

116.10 Budgets 2016-2017 – État de situation

Invité: Jean-Philippe Gadbois, directeur adjoint, Service des affaires étudiantes, des ressources didactiques et financières

Monsieur Alain Lamarre présente et explique l'exercice de révision budgétaire du collège constituant de L'Assomption à ce jour. Monsieur Paul-Antoine Jetté remercie la direction pour cette présentation.

116.11 Adoption de la grille du profil Monde du programme de Sciences humaines

Invités: Denis Patterson, directeur adjoint, Service des programmes préuniversitaires, du cheminement et de l'organisation scolaires, et Dominic Leblanc

D'entrée de jeu, monsieur Dominic Leblanc indique que l'évaluation du programme, réalisée entre 2009 et 2011 et présentée au conseil d'établissement en septembre 2011, relevait que les quatre (4) profils du programme de l'époque se ressemblaient un peu et comportaient

parfois les mêmes cours, peu importe le profil, limitant ainsi l'attractivité des étudiants. N'ayant pas de problématique de viabilité, le collège a porté une attention plus particulière à un autre profil de ce programme, suspendu à l'automne 2010, faute d'inscription, soit le profil Société. Ces travaux ont mené à la création du profil Innovation sociale.

Depuis, le maintien observé d'un nombre d'inscriptions plus faible dans ce profil au cours des dernières années a amené la direction et le département, à l'automne 2014, à amorcer des travaux de révision de la grille de cours pour ce profil. Les travaux de révision visaient à mousser la couleur de ce profil, dans le but de le distinguer davantage des autres. La direction et le département croient que ces modifications et une bonne promotion de ses particularités pourraient faire hausser le nombre de demandes d'admission.

Attendu que le nombre de demandes d'admission demeure faible pour le profil Monde, du programme de sciences humaines;

Attendu que les modifications proposées n'engagent aucun coût supplémentaire pour le collège, notamment si au terme des quatre premières années suivant la première session d'admission, le cours au choix qui ne reçoit pas un nombre suffisant d'inscription n'est pas offert;

Attendu qu'un bilan d'implantation doit être réalisé au terme des deux premières années d'implantation;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 29 novembre 2016.

CECL170208-07

Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Marilyn V. Dufour, il est résolu d'adopter la grille révisée de Sciences humaines – profil Monde pour les étudiants qui seront admis à compter de l'automne 2017.

Adoptée à l'unanimité.

116.12 Adoption du projet pilote du Centre d'aide en français écrit Services d'autocorrection et de postcorrection

Invités : Gunnar Didié, directeur adjoint, Service des programmes techniques et du développement pédagogique, Dominique Trudel, conseillère pédagogique, et Valérie Thomas, enseignante en français

Mesdames Valérie Thomas et Dominique Trudel expliquent le projet aux membres ainsi que son fonctionnement. En outre, celui-ci permet aux étudiants de récupérer certains points perdus pour la qualité du français dans les examens et les travaux.

Le projet pilote Services d'autocorrection et de postcorrection du Centre d'aide en français écrit (Café) a été élaboré lors des sessions d'hiver et d'automne 2016 par la technicienne en travaux pratiques responsable du CAFÉ, l'enseignante de français qui supervise les activités pédagogiques du CAFÉ et la conseillère pédagogique responsable des centres d'aide.

Les différents paramètres de ce projet ont été discutés et adoptés par le département de français. Le projet a été présenté au Conseil de valorisation et d'amélioration de la langue ainsi qu'au Conseil de la réussite, desquels il a reçu un appui favorable.

Puisque ce projet enfreint l'article 4.1 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)* du Cégep, il est présenté au conseil d'établissement. Le projet pourrait être mis en place, sur une base expérimentale, dès cet hiver. Aux termes de cette expérimentation, un bilan sera présenté au conseil d'établissement.

Si l'expérience s'avère concluante, des recommandations pourraient être transmises au comité de révision de la PIEA avant le début de leurs travaux prévus en 2017-2018. Par la suite, il sera possible d'ajuster le projet et, éventuellement, de l'offrir à un plus grand nombre d'étudiants.

Les membres saluent cette excellente initiative qui vise la réussite des étudiants.

Attendu que les paramètres de ce projet ont été discutés et adoptés par le département de français ;

Attendu que ce projet a reçu l'appui favorable du Conseil de valorisation et d'amélioration de la langue ainsi que du Conseil de la réussite;

Attendu que ce projet enfreint l'article 4.1 de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Cégep ;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 29 novembre 2016.

CECL170208-08

Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par monsieur Stéphane Mercier, il est résolu d'adopter le projet pilote du Centre d'aide en français écrit : Services d'autocorrection et de postcorrection, et ce, à compter de l'hiver 2017.

Adoptée à l'unanimité.

116.13 Adoption de la grille révisée en Techniques de comptabilité et de gestion

Invités : Gunnar Didié et Jean-Luc Trussart, conseiller pédagogique

Monsieur Jean-Luc Trussart rappelle aux membres que le 9 novembre dernier, le conseil d'établissement a adopté la grille révisée du programme Techniques de comptabilité et de gestion suite à la recommandation du comité de programme d'implanter un stage crédité, à la 6e session.

Pour permettre la tenue de ce stage, tous les cours qui étaient d'une durée de 75 heures et plus ont diminué d'une heure leur période de laboratoire/stage.

Suite à la validation auprès des responsables du Système des objets d'études collégiales (SOBEC), il est apparu qu'une erreur de transcription avait été réalisée. Le stage crédité d'intégration en emploi devait comporter une pondération de 0-12-2 pour un total de 4,67 unités. La version qui avait été transmise et adoptée comportait 1/3 d'unités en trop par rapport aux prescriptions ministérielles, soit une pondération de 0-12-3 pour un total de 5 unités.

Par conséquent, une nouvelle grille est soumise aux membres du conseil d'établissement.

***Attendu** que suite à la validation auprès des responsables du Système des objets d'études collégiales (SOBEC), le Cégep a constaté qu'une erreur de transcription a été réalisée dans la grille adoptée par le conseil d'établissement du 9 novembre;*

***Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 29 novembre 2016;*

***Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CECL170208-09

Sur une proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par madame Marilyn V. Dufour, il est résolu d'adopter la grille révisée du programme Techniques de comptabilité et de gestion.

Adoptée à l'unanimité.

116.14 Adoption du Devis d'évaluation du programme Techniques d'éducation à l'enfance

Invités : Gunnar Didié et Jean-Luc Trussart

Monsieur Alain Lamarre indique que dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGeP)*, la commission des études a recommandé l'évaluation du programme *Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0)*.

Monsieur Jean-Luc Trussart mentionne que ce programme n'avait pas fait l'objet d'une évaluation locale depuis son implantation en 2000.

Cette évaluation s'inscrit dans le contexte de l'implantation d'une nouvelle installation du CPE qui permettra aux étudiantes de mettre en œuvre les compétences du programme.

La présente évaluation permettra d'outiller l'ensemble des acteurs concernés pour apprécier les mécanismes de suivi et d'amélioration continue. L'analyse de ces outils de suivi permettra à l'équipe du programme de réfléchir aux moyens d'assurer la pertinence continue de celui-ci au regard des attentes du marché du travail et des étudiants, tout en assurant la cohérence des activités d'apprentissage et des contenus de cours avec les objectifs du programme actuel et, ultérieurement, aux objectifs du programme actualisé.

Monsieur Trussart indique que pour ce faire, trois enjeux ont été dégagés et ont permis d'identifier les grandes lignes directrices de cette évaluation afin qu'elle réponde aux préoccupations de la communauté collégiale en ce qui concerne l'avenir du programme. Ces enjeux sont la concertation en approche programme, l'offre de formation et la réussite des étudiants. Ces enjeux seront examinés en relation avec les critères de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). Un rapport d'évaluation sera produit et soumis pour approbation à l'automne 2017.

Monsieur Stéphane Mercier se questionne à savoir si des parents participent à l'évaluation des programmes. Monsieur Trussart indique que cette suggestion pourrait être considérée.

Monsieur Adel Omar Dahmane aimerait savoir pourquoi ne pas simplement présenter le rapport d'évaluation final. Jean-Luc Trussart indique que le devis sert à informer les instances concernées des points particuliers qui seront évalués. Cette recommandation pourrait être analysée lors de la révision de la PIGeP

***Attendu** que l'évaluation du programme Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0) sera réalisée en tenant compte des six critères de la CEEC : la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité et la qualité de la gestion du programme;*

***Attendu** que l'évaluation vise à démontrer la qualité du programme de Techniques d'éducation à l'enfance ;*

***Attendu** que le devis d'évaluation a été adopté par le comité de programme;*

***Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

***Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 29 novembre 2016;*

CECL170208-10

Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter le Devis d'évaluation du programme de Techniques d'éducation à l'enfance.

Adoptée à l'unanimité.

116.15 Avis à formuler au conseil d'administration relatif au Plan stratégique 2015-2020 du Cégep régional de Lanaudière

Monsieur Alain Lamarre présente ce dossier. En avril 2015, le conseil d'administration adoptait, après avoir reçu des avis favorables des commissions des études et des conseils d'établissement, la phase 1 (orientations et axes de développement) du Plan stratégique 2015-2019 du Cégep régional de Lanaudière.

Dans le cadre de la deuxième phase, qui s'est échelonnée tout au long de l'année 2015-2016 et une partie de la session d'automne 2016, les collègues constituants et le siège social (incluant la Formation continue) ont été appelés à déterminer leurs propres objectifs et résultats attendus liés à ces orientations et axes de développement.

Le document consolidé qui est présenté a été harmonisé, mais non fondu, afin de refléter ce qui a été adopté par les instances formelles à l'automne 2016, soit le conseil d'établissement pour les collèges constituants et le conseil d'administration pour le siège social.

Enfin, considérant que nous en sommes déjà à la deuxième année d'un plan qui devait s'échelonner à l'origine sur quatre ans, et que le contexte sera différent à compter de 2020 en raison d'une croissance démographique annoncée, le conseil d'administration a convenu en novembre dernier de prolonger le plan stratégique d'une année supplémentaire.

Il est à noter que ce plan stratégique devrait être en lien avec celui du ministère de l'Éducation. Or, le plan du Ministère est échu depuis 2013 et celui-ci ne l'a pas encore prolongé ou renouvelé. Il nous apparaissait alors inutile d'y référer. Lorsque le Ministère adoptera son nouveau plan stratégique, le Cégep verra à ajuster le sien, le cas échéant.

Les membres émettent quelques réserves à l'égard de ce document. Par exemple, on se dit déçu que le siège social ainsi que le Service de la formation continue n'aient rien planifié en rapport à l'orientation 2, axe 2, soit : *Faire du Cégep un foyer de développement et de rayonnement culturel pour son milieu interne et pour sa région.* On note également le peu d'objectifs inscrits par la direction générale et le Service des ressources humaines, dont aucune action en lien avec la mobilisation du personnel.

Il est mentionné qu'une consultation plus large permettrait une meilleure adhésion et assurerait la transmission des commentaires pouvant enrichir la contribution de tous les collègues et des directions.

Alain Lamarre apporte quelques précisions et rappelle que c'est le conseil d'administration qui doit adopter ce document. Il transmettra les commentaires et les préoccupations des membres à la direction générale.

116.16 Présentation de l'offre de cours complémentaires et d'éducation physique pour l'année 2017-2018

Monsieur Denis Patterson présente le dossier et porte à l'attention des membres quelques changements apportés au document transmis.

116.17 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL170208-11

Sur proposition de monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant:

- **CA2016111501**

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL170208-12

Sur proposition de madame Marilyn V. Dufour, dûment appuyée par madame Martine Lavallée, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

Adoptée à l'unanimité.

116.18 Rapport de la direction

Monsieur Alain Lamarre fait part des principales activités qui ont eu lieu depuis la dernière réunion du conseil d'établissement.

116.19 Autres point

Sans objet.

116.20 Information

116.20.1 Calendrier scolaire 2017-2018

Monsieur Alain Lamarre informe les membres qu'une modification mineure a été apportée au calendrier scolaire adopté en novembre dernier, soit les dates d'abandon de cours de septembre et de février.

116.21 Dépôt de documents

116.21.1 Dépliant corporatif

Les membres reçoivent une copie du dépliant corporatif du Cégep régional de Lanaudière.

116.22 Élections à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement

Selon le Règlement no 1 de régie interne du Cégep régional de Lanaudière (CRL), lors de la première assemblée du conseil d'établissement suivant l'assemblée où le conseil d'administration a adopté les états financiers du CRL, le conseil d'établissement d'un collège constituant doit procéder à l'élection d'un membre aux postes de président et de vice-président du conseil d'établissement.

Ce point est reporté à la prochaine réunion, compte tenu que plusieurs membres externes sont absents.

116.23 Prochaine assemblée

La prochaine réunion est prévue le mercredi 19 avril 2017.

116.24 Levée de l'assemblée

CECL170208-13

Sur une proposition de madame Geneviève Laporte, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 21h48.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alain Lamarre
Directeur et président d'assemblée
Cégep régional de Lanaudière à
L'Assomption

/cg